

**QUESTION ORALE DE M. JANSSEN À
MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN
CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU
TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA
SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « **LE
DÉPLOIEMENT DU BREVET DU CYCLISTE** »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Janssen à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « le déploiement du brevet du cycliste ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Janssen (MR). – Madame la Ministre, lancé il y a tout juste 20 ans, le brevet du cycliste est destiné aux élèves de cinquième et sixième primaire qui, encadrés par leurs enseignants et des formateurs externes, apprennent les bases de la conduite à vélo et les règles de sécurité. L'objectif du plan Wallonie cyclable 2030 est de proposer cette formation à la conduite à l'ensemble des élèves du territoire wallon en 2030. Or, en 2002, en Wallonie, 500 classes réparties sur 70 communes ont participé à ce brevet. On peut ainsi constater que, si la demande a eu du succès lors du lancement de l'initiative au début des années 2000, à l'heure actuelle, elle a tendance à plafonner avec environ 25 % des élèves wallons qui détiennent leur brevet du cycliste, ce qui est insuffisant si l'on veut atteindre les objectifs fixés dans le cadre de ce plan Wallonie cyclable 2030.

Par ailleurs, la question de l'efficacité à moyen terme et de la continuité de la formation au-delà de l'école primaire se pose. En effet, les élèves changent d'établissement en secondaire et généralement

d'environnement. Cela aurait dès lors eu beaucoup de sens de prolonger ce brevet en secondaire. Madame la Ministre, je sais que vous êtes convaincue de l'utilité de ce brevet et que vous avez confirmé votre volonté de l'intensifier.

Quelles mesures avez-vous pu déployer pour augmenter ce taux de participation qui plafonne actuellement autour de 25 % ? En lien avec cette question, constatez-vous un impact des formations à la conduite sur le nombre d'accidents, notamment ceux impliquant de jeunes cyclistes de 12 à 18 ans ?

Êtes-vous, par ailleurs, en contact avec vos homologues de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin, d'une part, de développer un soutien structurel dans le cadre scolaire et, d'autre part, d'intégrer la dimension dans la formation initiale et continuée des enseignants du fondamental, ainsi que dans le référentiel du tronc commun ? Êtes-vous favorable à une extension du brevet du cycliste en secondaire ? Quelle est votre position à ce sujet ?

M. le Président. – Excusez-moi, Monsieur Janssen, mais vos fans sur YouTube n'ont pas pu vous voir parce que la caméra est restée sur moi pendant toute votre question. Croyez bien que je n'y suis absolument pour rien et que je ne suis pas en manque de cela. Il y a un petit souci technique de temps en temps, semble-t-il. Nous nous en excusons et cherchons une solution.

La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Monsieur le Député, comme vous le savez, dès mon entrée en fonction, j'ai souhaité anticiper la tenue des États généraux de la sécurité routière en Wallonie qui se sont tenus le 1^{er} décembre 2020.

J'en ai retenu dix priorités, dont renforcer et adapter la sensibilisation et les formations en y incluant les nouveaux modes de déplacement, elle-même déclinée en quatre points :

- la création et l'implémentation du brevet du piéton au début du primaire ;
- l'élargissement du brevet du cycliste à fin du primaire avec pour objectif sa généralisation complète en 2030 après formation des institutrices et des instituteurs ;
- la création et l'implémentation du brevet d'une route partagée dans le secondaire ;
- l'adoption d'un décret-cadre prévoyant un agrément pour les ASBL actives en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière.

Ma volonté en la matière est d'instaurer un continuum pédagogique du plus jeune âge à l'âge adulte et de permettre aux enfants de se familiariser dès le plus jeune âge à la notion de partage de la route : « Ne nous

comportons plus uniquement comme un piéton lorsque nous marchons ou comme un automobiliste lorsque nous circulons en voiture. Devenons les usagers d'une route partagée, conscients des réalités et des dangers de chaque mode de déplacement, et bienveillants envers les autres ».

Dans cette optique de le généraliser à toutes les classes de cinquième primaire d'ici 2030, j'ai augmenté l'enveloppe de la subvention sur les budgets de la sécurité routière en 2022 afin de former 100 classes supplémentaires.

Parallèlement, ProVelo ayant atteint sa capacité maximum pour ce projet, une étude a été menée pour définir une stratégie permettant d'augmenter progressivement le nombre de classes en s'appuyant sur des associations partenaires.

Dans ce cadre, ProVelo a formé, au printemps 2023, à titre d'expérience pilote, un autre opérateur afin de lui permettre de dispenser à son tour le brevet du cycliste à l'automne 2023 dans une trentaine de classes. Cette expérience pilote en cours permettra de tester le scénario d'augmentation du nombre de brevets par des associations partenaires.

Le décret-cadre relatif à l'agrément de partenaires et au subventionnement d'actions en matière de mobilité durable, de sensibilisation et d'éducation à la sécurité routière en cours d'adoption interviendra également dans ce déploiement du brevet du cycliste.

L'objectif est en effet d'agréer différentes structures capables de former au brevet du cycliste dans les écoles, indépendamment de l'ASBL ProVelo, et de pouvoir étendre l'offre de formations.

Si le nombre de classes formées n'a effectivement pas augmenté en 2023, vous constaterez que le travail se poursuit, en collaboration avec mon collègue en charge de la Mobilité.

Compte tenu de cette volonté de toucher l'ensemble des élèves de cinquième primaire d'ici 2030, j'ai annoncé mon souhait d'intégrer une dimension mobilité active et sécurité routière dans les référentiels du tronc commun, et d'inscrire une formation en mobilité active dans la formation initiale et continue des enseignants du fondamental.

Comme j'ai déjà pu l'exposer, des contacts ont été entrepris avec mes homologues de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais ces démarches sont complexes.

En effet, le Pacte d'excellence et les référentiels qui en découlent n'intègrent pas l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière, dont fait partie le brevet du cycliste, comme une discipline, mais plutôt comme un thème transversal pouvant être travaillé au sein même d'autres disciplines.

Dans ce contexte, mon administration a élaboré deux documents relevant les correspondances entre le tronc commun et l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière, l'un pour l'enseignement fondamental et l'autre pour l'enseignement secondaire. L'objectif est d'encourager les enseignants à intégrer les actions de l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière dans les compétences disciplinaires.

Cela me permet également de rappeler l'existence d'un accord de coopération avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, incluant également la Région de Bruxelles-Capitale, relatif à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière.

Concernant votre préoccupation sur la continuité de la formation au-delà de l'école primaire, j'ai souhaité que les formations dispensées dans le secondaire s'inscrivent dans un programme de continuum pédagogique en matière de sensibilisation à la sécurité routière. D'autres formations ciblées et adaptées aux élèves du secondaire prennent le relais et sont proposées par différentes associations.

La formation à destination des jeunes rhétoriciens, que j'avais annoncée au titre d'expérience pilote, a été créée et sera testée par le département Formation de l'AWSR fin 2023 et début 2024 dans plusieurs écoles. S'agissant de l'accidentologie, il n'y a pas de baisse constatée du nombre d'accidents corporels et de victimes cyclistes âgées de 12 à 18 ans. Cela s'explique probablement en grande partie par l'augmentation de la mobilité à vélo. Un pic d'accidents avait d'ailleurs été observé en 2020 en période de confinement.

C'est justement dans ce contexte d'évolution au niveau du mode de déplacement que le brevet du cycliste et d'autres formations en éducation à la mobilité et à la sécurité routière financées par la Région démontrent toute leur importance. C'est en ce sens que nous devons continuer à offrir ce panel d'actions visant à la sensibilisation à la sécurité routière des enfants et des jeunes en milieu scolaire, adapté à leur tranche d'âge.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir rappelé tout d'abord votre soutien à ce brevet du cycliste dans le cadre des états généraux. Merci pour les objectifs ambitieux que vous avez rappelés et pour cette volonté que l'ensemble des élèves en 2030 puisse obtenir ce brevet.

Je vous remercie également pour les éléments de réponse en lien avec l'apprentissage en secondaire. Cela trouve ici tout son sens en lien avec ce continuum pédagogique dont vous avez parlé, allant du plus jeune âge à l'âge adulte.

Je suivrai avec attention le résultat du projet pilote que vous avez évoqué. Je pense qu'il est important

d'élargir le nombre d'associations partenaires – si ce projet pilote est concluant – afin de pouvoir agréer un nombre croissant de structures et renforcer encore le développement du projet.